

Concours/Examen : TSMA 2 INTERNE Épreuve : ECRIT N° sujet :

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : FTR

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

DRAAF

Service régional d'économie agricole et alimentaire

Le

À l'attention du directeur du service

Objet : Note administrative sur la souveraineté alimentaire

Référence : Rapport du gouvernement "Évaluation de la souveraineté agricole et alimentaire de la France" mars 2024.

La souveraineté alimentaire est la capacité de la France à assurer le développement, l'autonomie et la pérennité de la filière agricole dans la diversité des différentes productions. Dans l'objectif d'atteindre l'équilibre entre l'auto consommation et l'exportation de ces productions tout en limitant les importations de produits agricoles ou nécessaire à la production.

Afin de connaître le niveau actuel de la souveraineté alimentaire de la France, un constat de la situation actuelle

et de son évolution en termes de moyens de production (I) sera réalisé puis une analyse du bilan général de la balance commerciale agricole de la France (II) et enfin d'étudier quels sont les impacts du changement climatique ainsi que les enjeux pour la souveraineté alimentaire de la France (III)

I Situation de la France et son évolution en termes de moyens de production.

A : La situation de la France.

Actuellement la France est souveraine, mais la production est supérieure à la consommation. Le territoire français possède la plus grande surface d'Europe avec globalement de très bons rendements.

L'agriculture a connu une très grande évolution, un grand développement de ses capacités de production même si la baisse du nombre d'exploitation agricole a eu lieu elle n'a pas conduit à une réduction des surfaces agricoles utiles (SAU), celle-ci fut compensée par l'augmentation de la taille moyenne des exploitations agricoles.

B) L'évolution des moyens de production.

La répartition des surfaces entre les grandes cultures, les vergers, des vignes est globalement stable depuis 40 ans. autour de 15,6 millions d'ha.

La perte en surface a concerné les prairies, l'explication se trouve dans l'évolution de la filière 'élevage avec une réduction cheptel et un changement du système d'exploitation moins extensif principalement dans la filière laitière.

Les rendements ont fortement progressé concernant des filières blé / colza / orge les rendements sont les meilleurs d'Europe.

Ce qui a changé dans les moyens de productions concerne les exploitations agricoles. Elles sont moins nombreuses mais suite à l'augmentation de leur surface, de leur spécialisation dans certaines filières et production.

La restructuration foncière s'est fait de façon équilibrée les territoires restent avec des diversités de production car la spécialisation des exploitations n'a pas eu lieu dans les même filières. L'emploi s'est lui concentré dans un petit nombre d'exploitation.

II Bilan général de la balance commerciale agricole de la France :

A : Quelques exemples de filière

La balance commerciale est excédentaire et stable +7 et +9 milliards d'euros ces 10 dernières années

La France est le premier producteur mondial de vin, le 1^{er} producteur européen viande bovine, 3^{ème} producteur porc, 4^{ème} producteur volaille.

Pour la filière céréale, 1^{er} exportateur européen.

Mais l'émergence de nouvelle puissance agricole (Pologne et pays émergents) plus la dégradation sur l'autoapprovisionnement des filières volailles, bovines et colza, un autoapprovisionnement négatif sur la filière riz, soja et fruits et légumes.

À cela s'ajoute la dépendance de la France à l'importation d'engrais et des autres produits nécessaires à l'économie du milieu agricole.

B) La filière fruits et légumes les défis et actions

Une forte dégradation ces 20 dernières années sur l'autoapprovisionnement sur fruits et légumes frais : baisse du nombre d'exploitations de la filière maraîchères et arboricoles.

3 grands défis identifiés, environnemental, économiques et alimentaire.

Pour cela 4 grands axes d'actions ont été mis en place grâce au dispositif France 2030 avec une aide direct à l'investissement de 100 M€ pour la filière gérée par France agriculture.

L'objectif est d'augmenter le recrutement, la formation des futurs professionnels, soutenir l'investissement des systèmes de production, des nouvelles variétés, de décarboner la filière et de l'adapter aux changements climatiques.

Concours/Examen : TSMA 2 INTERNE Épreuve : ECRIT N° sujet :

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : FTR

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

III Les impacts probable du changement climatique - ainsi que les enjeux pour la souveraineté alimentaire

A : Les impacts.

Les conséquences climatiques entraînent une baisse de production et de rendement comme la filière légumes et fruits, un développement des maladies que l'innovation ne permet actuellement pas de stopper sans l'utilisation de produit phytosanitaire qui sont retirés du marché.

B : Les enjeux sur la souveraineté.

Les enjeux seront d'adapter la résilience de toutes les filières au changement climatique en accompagnant les filières pour leur développement économique, l'innovation et également en contribuant

questions :

1 - La charte forestière de territoire est un document signé entre tous les adhérents à cette charte et en lien avec des actions communes. L'objectif est de permettre une meilleure animation du territoire en réunissant tous les acteurs autour d'objectifs et thématiques communs. Pour une uniformité des actions, de la communication et des moyens financiers.

2 - La résilience et la capacité des végétaux et êtres vivants à faire face aux mutations et bouleversement de leur environnement de s'adapter pour survivre et assurer la pérennité des espèces.

la réserve en eau utile est la réserve d'eau disponible pour les végétaux dans le sol et facilement utilisable par eux.

un sol hydromorphe est : un type de sol avec comme caractéristique principale la présence d'eau en continu ou régulièrement ayant pour conséquence la non possibilité de planter certains arbres ne tolérant pas ce type de milieu.

3 - Les causes de la présence du chancre sont :

La présence d'eau dans les sols du type hydromorphe.

Des sols ayant subi de fortes dégradations type tassement des engins forestiers ou des sécheresses successives donc avec une faible capacité de rétention en eau (sols sableux) peu profond.

4 - Pour limiter le tassement des sols lors d'une exploitation il faut absolument connaître les différents types de sol qui composent la parcelle afin d'identifier les plus fragiles et d'éviter la circulation des engins qui compromettent le futur renouvellement de la parcelle. Ensuite choisir la bonne fenêtre météo et saison d'intervention - Et de respecter les cloisonnements de débordage et d'exploitation identifiés en amont.

5. Le changement climatique de part les écarts entre une forte pluviométrie et des périodes de sécheresse favorise l'enneigement. Ajoutons à cela les stress hydriques et les ruptures des fibres du bois.

6. Le système racinaire du châtaignier est pivotant. Le système racinaire potentiel est le maximum en développement que l'on pourrait obtenir à l'âge adulte dans une bonne station forestière.

7. La FREDON pourrait aider à l'identification du problème sanitaire, l'INRA est également un acteur.

8. Syndicat régional de gestion sylvicole.

9. Le document de gestion est le Plan simple de gestion pour les propriétaires.

10. Le mode de gestion en taillis simple signifie que régulièrement (≈ 30 ans) on vient réaliser une coupe des bois issus des rejets des souches de châtaigniers. on peut réaliser une éclaircie de ces cépées afin d'augmenter le nombre de grumes de qualité en sélectionnant les plus qualitatives.

Concours/Examen : TSMA 2 INTERNE Épreuve : ECRIT N° sujet :
 Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : FTR

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

11 - Pour convertir un taillis en futaie, il faut tout d'abord après une coupe à blanc de toute la parcelle. Sélectionner sur les cépés des troncs qui donneront les plus beaux individus à l'aide d'éclaircies.

Ensuite on ouvrira par trouée le peuplement afin de favoriser la régénération naturelle.

Puis une sélection de ces futurs individus comme arbre d'avenir et pour permettre une uniformité du peuplement sur la parcelle.

Cette technique de conversion est longue mais évite une coupe rase et une mise à nu du sol pour ensuite replanter de jeunes plants, tout en permettant de mieux valoriser le taillis.

On part sur des charaigriers sélectionnés car issus du taillis et donc plus à même d'être adaptés à la parcelle et l'évolution climatique au cours de la vie du peuplement.

12. Sur un peuplement atteint de la maladie de l'enne il va falloir éviter tout stress sur les arbres et sur le sol (bassement, travail en profondeur).

donc on évite les coupes rases pour ne pas mettre à nu le sol est le soumette aux intempéries (lessivage, tassement) limiter les actions mécanisées ou sur des cloisonnements clairement identifiés (également pour réduire risque d'asphyxie du sol et de tassement mais aussi pour ne pas propager la maladie à d'autres secteurs de la parcelle) entretenir les drainages de la parcelle si ils existent Etre très vigilant sur le système racinaire du peuplement afin de ne pas le blesser / stresser et ainsi favoriser la maladie.

Par conséquence la solution de la gestion de ce peuplement sera la conversion vers une futaie, avec introduction par plantation dans les trouées d'essence feuillus différents pour limiter les interactions par système racinaires des charaïgniers et ainsi petit à petit avoir une mixité des essences sur la parcelle et permettre d'avoir des débouchés plus valorisants (bois d'œuvre) pour les bois récoltés, une meilleure résilience du peuplement au changement climatique et à la maladie de l'encie.

